

TROILUS FOURNIT UNE MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS DE L'INGÉNIERIE DE BASE ET DÉTAILLÉE AVEC BBA

Le schéma de procédé principal est finalisé; l'exécution de l'ingénierie est en bonne voie pour soutenir une décision de mise en chantier en 2026

Montréal (Québec), le 10 juin 2025 – Troilus Gold Corp. (« Troilus » ou la « Société ») (TSX: TLG; OTCQX: CHXMF; FSE: CM5R) communique une mise à jour sur les progrès de l'ingénierie de base et détaillée de son projet de cuivre et d'or Troilus (le « Projet »), dirigés par son partenaire d'ingénierie BBA Inc. (« BBA »), basé à Montréal, au Québec. Depuis l'octroi du mandat plus tôt cette année (voir le communiqué du 28 janvier 2025), une équipe dédiée d'environ 45 ingénieurs et spécialistes à temps plein a fait progresser les principaux volets de travail selon l'échéancier, alors que le projet avance vers sa phase de préparation à la construction.

Les faits saillants des progrès techniques réalisés à ce jour comprennent :

Schéma de procédé principal finalisé

- Une révision complète de l'étude de faisabilité de mai 2024 a été réalisée plus tôt cette année.
- Des études d'optimisation clés ont été menées, menant à des améliorations de conception visant à renforcer l'évolution de la production, la robustesse opérationnelle et l'efficacité énergétique, avec un impact minimal sur les coûts d'investissement.
- Le schéma de procédé principal optimisé a été finalisé dans les délais, soutenant ainsi l'échéancier global de l'ingénierie détaillée.

Programme d'initiation d'Ingénierie de Base de 12 semaines complété

- Contrat d'IAGC attribué et mobilisation complète de l'équipe d'ingénierie
- Matrice contractuelle complétée et stratégie d'approvisionnement lancée, avec plusieurs appels d'offres émis
- Finalisation des structures organisationnelles de l'équipe IAGC et de celle du maître d'ouvrage

Justin Reid, chef de la direction de Troilus Gold, a dit à ce sujet : « *Nous avons réalisé d'excellents progrès au cours des derniers mois grâce à l'étroite collaboration entre BBA et notre équipe de projet interne. La finalisation du schéma de procédé dans les délais prévus constitue une étape clé et témoigne de la rigueur et de la précision qui guident notre approche de développement. La connaissance approfondie du site par BBA jumelée à son expérience sur des projets de classe mondiale comme Canadian Malartic et Detour Lake continue d'ajouter une valeur significative. Nous*

avons hâte de partager les prochaines avancées techniques alors que nous progressons vers la préparation à la construction. »

À propos de BBA Inc.

BBA Inc. offre depuis plus de 45 ans une vaste gamme de services de génie-conseil. Experts en ingénierie, en environnement et en mise en service font équipe pour cibler rapidement et avec précision les besoins des clients industriels et institutionnels. BBA est reconnue pour son savoir-faire dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles. Avec 20 bureaux au Canada et à l'étranger (États-Unis et Chili), offrant aux clients un soutien local et une présence sur le terrain, BBA fournit des solutions d'ingénierie et des services-conseils stratégiques parmi les plus novateurs, durables et fiables de l'industrie.

À propos de Troilus Gold Corp.

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne en phase de développement qui se concentre sur l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Troilus se situe dans les territoires miniers de premier rang du Québec, au Canada, où elle possède un vaste territoire de 435 km² dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 t/j, ce qui en fait un projet phare en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements :

Caroline Arsenault

Vice-présidente, communications de l'entreprise

+1 (647) 276-0050

info@troilusgold.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'incidence du mandat confié à BBA sur la Société et la probabilité que ce mandat progresse selon l'échéancier et le budget prévus. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « planifie », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « budget », « prévu à l'horaire », « estime », « projette », « entend », « continue », « anticipe » ou « ne prévoit pas », ou encore à l'emploi de formulations indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seront » ou « seront pris », « surviendront » ou « seront réalisés ». Les énoncés prospectifs reposent sur certaines hypothèses et sur d'autres facteurs importants qui, s'ils s'avéraient inexacts, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Troilus diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Ces déclarations et informations sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures ainsi que sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux exprimés dans les énoncés prospectifs figurent, entre autres, les fluctuations des devises, la conjoncture économique mondiale, la dilution des actions, la

volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter : l'absence de garantie que Troilus remplira toutes les conditions pour d'éventuels tirages supplémentaires dans le cadre du prêt ; les incertitudes liées à l'exercice de bons de souscription additionnels ; l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration mèneront à une expansion des ressources minérales ; les incertitudes et risques inhérents aux estimations des ressources et réserves minérales ; le fort degré d'incertitude associé aux études de faisabilité et autres études minières ou économiques, lesquelles reposent largement sur diverses hypothèses ; les variations du prix de l'or et d'autres métaux ; les fluctuations des taux de change ; les variations du coût des fournitures et de la main-d'œuvre ; l'obtention des approbations nécessaires ; la disponibilité du financement pour le développement du projet ; les incertitudes et risques liés au développement de projets miniers ; les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social ; les prix futurs de l'or et des autres métaux ; les accidents, conflits de travail et pénuries ; les risques environnementaux et autres risques liés à l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le plus récent formulaire d'information annuel de la Société, ses rapports techniques et autres documents d'information continue disponibles sous le profil de la Société sur www.sedarplus.ca. Même si Troilus a tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient entraîner une divergence notable entre les résultats réels et ceux exprimés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de ceux qui sont anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux prévus dans ces énoncés. En conséquence, les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage aucunement à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.